

DIRECTION RESSOURCES

SERVICE des ASSEMBLEES.
JL/LJF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2010.

COMPTE-RENDU.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 34 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : /.

L'AN DEUX MILLE DIX, LE 22 SEPTEMBRE, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2010.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : /

ONT DONNE POUVOIR : COLIN Patricia à MOY Geneviève, MATTEONI Guy à LE DISSES Eric, GIULIANO Vito à LE BORGNE Yves, JOUANDON Laurence à ROCCARO Lorenzo, POUET Paule à SIMON Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H 00

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 7 juillet 2010 :

N°S/ DATE	OBJETS
8/07. 162	DRH. CONTRAT CADRE DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL TERRITORIAL CONCERNANT LA SANTE PREVOYANCE DEPENDANCE DU CDG 13.
8/07. 163	ESE. ORGANISATION ET ANIMATION CONCOURS D'AIOLI 11 SEPT. CONVENTION CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION « LES COMPAGNONS DE L'AIOLI DE SOLLIES TOUCAS ».
8/07 164	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE 1004082-7 DEPOSEE PAR M. LAURENT LIPP DEVANT LE TAM.
12/07. 165	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCE : COURSE PEDESTRE "CARRY MARIGNANE". DIMANCHE 29 AOUT 2010.
13/07. 166	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES ARTISANS DU



	CŒUR. (Travée piscine JAI).
13/07. 167	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA TRINACRIA. (Maison des Associations).
13/07. 168	POPULATION. PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES DE PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES FINANCIERES. ENFANT HUGO MORHAIN.
13/07. 169	ESE. SPECTACLE HISTORIQUE "MIRABEAU" 14 JUILLET 2010. CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES "ASSOCIATION AIX FLORILEGE DU TEMPS PASSE".
13/07. 170	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION SOLIDARITE MARIIGNANAISE. (Galerie l'Eden).
13/07. 171	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION CMS MUSCULATION ET CONDITION PHYSIQUE. (Espace L. DELEUIL).
13/07. 172	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION CENTRE D'EXPERTISE POUR L'INSERTION DES CADRES. (Maison des Associations ; Rue Lamartine).
16/07. 173	ENVIRONNEMENT. GESTION ET EXPLOITATION DU CSDI DE BOLMON ET DE SES INSTALLATIONS ANNEXES. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE. AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE SILIM ENVIRONNEMENT.
16/07. 174	ST. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF DU VILLAGE DES PECHEURS A LA POINTE DU RUISSEAU. AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE TORRES.
22/07. 175	ESE. ANIMATION DES FETES PROVENCALES 11 SEPTEMBRE 2010. CONVENTION ASSOCIATION "LOU GRIHET DOU PLAN DEI CUCO". ENSEMBLE D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES.
22/07. 176	ESE. SPECTACLE PLATEAU AVEC ARTISTES SOSIES. 26 AOUT. CONTRAT DE CESSION SOCIETE MIZ'EN SCENE.
26/07. 177	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL AU CCAS - FOYER L'OUSTAOU. 140 AV. J. JAURES.
26/07. 178	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS. (Maison des Associations).
03/08. 179	ESE. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SECOURS AU PARC CAMOIN, COURS MIRABEAU ET STAGE ST-EXUPERY : ANIMATIONS ESTIVALES 2010. CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE.
03/08. 180	HCS. BIENS COMMUNAUX. PAIEMENT D ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. BAUX LOCATIFS. ANNEE 2009.
03/08 181	ESE. ANIMATION DES FETES PROVENCALES. 11 SEPT. 2010. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LI GAI FARANDOLAIRE »
03/08. 182	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE (Service Emploi).

03/08. 183	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ADDAP 13. (Rue Einstein).
03/08. 184	ESE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE A LA SARL ARTS ET LOISIRS GESTION. COMEDIE « SUR LA VIE D'MA MERE ». 26 SEPT. 2010.
04/08. 185	SJ. REQUETE N° 09.MA 02957 DEPOSEE PAR M. MOYER DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
05/08. 186	SJ. REQUETE N° 10.04663.3 DEPOSEE PAR LA SARL VVP DEVANT LE TAM.
05/08. 187	ESE. SPECTACLE « LE SCHPOUNTZ » 28 NOV. 2010. CONTRAT DE CESSION ASSOCIATION AIDE AU THEATRE PROVENCAL. COMPAGNIE C. CHOISI.
13/08. 188	SJ. BATS. CMX. MISE A DIPOSITION LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES. (Cité la Chaume).
13/08. 189	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LA LIGUE CONTRE LE CANCER. COMITE DES BDR. (Maison des Associations).
13/08. 190	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL DU CONSERVATOIRE DE DANSE A L'ASSOCIATION DE ROUES ... DE POINTES.
13/08. 191	SJ. BATS. CMX. MISE A DIPSOSITION LOCAL A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MARSEILLE PROVENCE. (Service Emploi).
13/08. 192	AFF. SCOLAIRES. RESTAURATIONS MUNICIPAUX. AUGMENTATION DES TARIFS ELEVES. ANNEE 2010/2011.
13/08. 193	AFF. SCOLAIRES. RESTAURANTS MUNICIPAUX. AUGMENTATION DES TARIFS DES USAGERS AUTRES QUE LES ELEVES. ANNEE 2010/2011.
13/08. 194	D.E.S.L. MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE DE VACANCES DE LA FARE EN CHAMPSAUR.
13/08. 195	POLE JEUNESSE. MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE D'ANIMATION SPORTIF.
13/08. 196	POLE JEUNESSE. MODIFICATION DES TARIFS DES MINI-STAGES MULTI-ACTIVITES.
13/08. 197	ST. TRAVAUX LIES A L'INFORMATISATION DE 11 CLASSES ELEMENTAIRES. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIETE CAVATAIO.
13/08. 198	ST. TRAVAUX LIES A L'INFORMATISATION DE 11 CLASSES ELEMENTAIRES. LOT 2 SERRURERIE. AVENANT N° 2 AVEC LA SOCIETE SBR.
13/08. 199	ST. TRAVAUX LIES A L'INFORMATISATION DE 11 CLASSES ELEMENTAIRES. LOT 3. PEINTURE. AVENANT N° 3 AVEC LA SOCIETE LO IACONO.
13/08. 200	DRH. REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES TICKETS RESTAURANT.
20/08. 201	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION FORME ET DETENTE (Conservatoire de Danse).
20/08. 202	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION MARIGNANE ECHANGES INTERNATIONAUX (4 Bd F. Mistral).

20/08. 203	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL ASSOCIATION CLUB CANIN DE MARIGNANE. (SAE10 Nord nouveau cimetière).
24/08. 204	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 3 MAI 2010 (Travée piscine JAI).
24/08. 205	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A LA CAF DES BDR. (Maison des Associations).
24/08. 206	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSTIION LOCAL ASSOCIATION TRANSPORT MOBILITE SOLIDARITE (Service Emploi).
24/08. 207	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION RENOUVEAU POUR LA CHASSE DE MARIGNANE ET NOS ETANGS (Centre culturel Raimu).
26/08. 208	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION VETERANS FOOT MARIGNANAIS. (Stade St Exupéry).
26/08. 209	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION REGIE D'AVANCE : COURSE PEDESTRE « CARRY MARIGNANE ». DIMANCHE 29 AOUT 2010. MODIFICATIF.
26/08. 210	DESL. ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE « CARRY MARIGNANE » 29 AOUT 2010. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE STADIUM CLUB MARIGNANAIS.
07/09. 211	ST. GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER. LOT 1 RAVALEMENT DE FACADES. AVENANT N° 1 AU MARCHE SOCIETE JOUVAL.
07/09. 212	ESE. ANIMATION DES FETES PROVENCALES. 11 SEPT. CONVENTION ASSOCIATION « LA POULIDO DE GEMO ».
07/09. 213	DRH. EXAMEN PROFESSIONNEL AVEC EPREUVES D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^{ère} CLASSE. CONVENTION VILLE DE MARIGNANE/CDG 13.
07/09. 214	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES MAGIC FIESTAS (Travée piscine JAI).
07/09. 215	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT (Cité la Chaume).
07/09. 216	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION INTERVALLE (Cité la Chaume).
07/09 217	ST. DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE DU CENTRE ANCIEN. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION AVEC L'INRAP. SECTEUR DU VIEUX RENARD.
07/09 218	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION NATAL LITTORAL ET COTE BLEUE. (Service emploi).
07/09. 219	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A L'ASSOCIATION ECOLE REGIONALE D'ART DRAMATIQUE. (Espace Laurens DELEUIL).
07/09. 220	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ETRE EN YOGA A MARIGNANE (Maison des Associations).

07/09. 221	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA TRINACRIA. (Maison des Associations).
07/09. 222	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION VENT DU SUD (Cité La Chaume).
07/09. 223	SJ. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION QI ET BIEN ETRE (Maison des associations).
13/09. 224	S. ASSEMBLEES. SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES : SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE.
13/09. 225	ESE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE A L'ASSOCIATION QUARTIERS NORD. 29 ET 30 OCT. SPECTACLE « DEGUN DE LA CANEBIERE ».
13/09. 226	ESE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE A LA SARL ARTS ET LOISIRS GESTION. SPECTACLE "LES CHEVALIERS DU FIEL". 13 NOV.
13/09. 227	S. INFORMATIQUE CONTRAT N° 2982996 AVEC LA SOCIETE ORACLE. SUPPORT ORACLE.
13/09. 228	HABITAT. BIENS COMMUNAUX . REGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES. PARC SAINT-GEORGES. A COMPTER DES DATES DE JOUISSANCE DES BIENS APRES ACQUISITIONS JUSQU'AU 30 SEPT. 2009.
13/09. 229	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION RETRAITES DE MARIIGNANE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 6 JUIN 2001. (Maison des Associations).
13/09. 230	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION MOSAIQUE ENSEMBLE VOCAL DE MARIIGNANE. (Conservatoire musique rue de Verdun).
13/09. 231	AFFAIRES SCOLAIRES. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER A L'ASSOCIATION « DE ROUES DE POINTES ».
20/09. 232	S. JURIDIQUE BATS. CMX. ANNULATION DE TITRE DE RECETTES POUR UN FORFAIT EAU, ELECTRICITE, ANNEES 2008-2009. ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX MARIIGNANE. GARAGE COMMUNAL 1, PLACE DE LA CITE.
20/09. 233	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES (travées piscine JAI).
20/09. 234	DRH. PERSONNEL COMMUNAL. FORMATION PROFESSIONNELLE "CAEP MNS » Gilles RIBEIRO. Convention Service Associé de Formation DDJS 13.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 juin et 7 juillet 2010 sont adoptés à l'unanimité.

Puis il est passé à l'étude de questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39), de céder à la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole » la parcelle cadastrée section Z n° 44, d'une superficie de 3348 m², située au quartier des Florides, au prix de 26 784 euros. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent au dossier. **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Communauté Urbaine « MPM ». **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte.

DECIDE, à l'unanimité (39), de procéder dans un premier temps, au déclassement des parcelles cadastrées section CI n° 352 et 354p du domaine public communal dans son domaine privé. **DECIDE** de rétrocéder ensuite gratuitement aux copropriétaires de la Frégate, représentés par leur syndic Marine Immobilier, la parcelle cadastrée section CI n°352 de 527 m², ainsi qu'une bande de terrain de 2873 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CI n° 354. **PRECISE** que les frais notariés seront pris en charge par les copropriétaires. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **DIT QUE** pour permettre le mandatement des honoraires du Conservateur des hypothèques la valeur vénale des terrains est de l'ordre de 30 000 euros.

DEMANDE, à l'unanimité (39), à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la procédure de modification n°7 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marignane (appelé PLU).

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la convention relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives que la commune de Marignane met à la disposition des Lycées, LYP/LP Maurice GENEVOIX, LP Louis BLEROT, LYT SAINT LOUIS-SAINTE MARIE (Gignac). **PRECISE** que la participation prévisionnelle de la Région est de 79 371,96 Euros pour l'année 2009/2010. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DECIDE, à l'unanimité (39), de modifier l'article 24 du contrat d'affermage du service public de la restauration scolaire et municipale, relatif au règlement de service (annexe 7) en introduisant un article spécifique (7bis), comme suit :

« ARTICLE 7 bis- : PROTOCOLE (P.A.I.M)

Pour répondre au besoin de certains parents, et en vertu de la réglementation en vigueur, peuvent être accueillis dans les restaurants scolaires les enfants présentant une allergie alimentaire, une pathologie ou un handicap.

A cette fin, la Ville de Marignane a élaboré un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (P.A.I.M) dont l'objectif est de permettre une connaissance adaptée de la situation par les agents en charge de la garde des enfants dont la pathologie nécessite un suivi et une attention particulière.

Ce P.A.I.M est indispensable avant toute inscription sur les restaurants scolaires et autres structures d'accueil municipales: PÉRISCOLAIRE, Centre d'Animation Sportif, Ecole Municipale des Sports, Centre Aéré, Centre de Vacances, Crèches.

Un dossier d'inscription sera rempli par les parents et complété d'après les informations fournies par le médecin de l'enfant. Il sera signé par les représentants de la municipalité, les directeurs des structures concernées, et les responsables concernés de la direction Education Sports et Loisirs lors d'une réunion de validation.

Ce document comprend l'identité des parties, l'autorisation parentale, le protocole d'intervention en cas d'urgence, l'ordonnance du médecin traitant, le protocole d'accueil sur les structures. Il sera confidentiel et consulté uniquement par les personnels concernés par l'accueil de l'enfant »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que les pièces s'y rapportant.

DECIDE, à l'unanimité (39), afin d'optimiser le fonctionnement des structures « Petite Enfance », d'annuler les précédents règlements intérieurs et d'adopter le nouveau règlement, applicable dans toutes les crèches.

DECIDE, à l'unanimité (39), de dénommer la Bibliothèque municipale : « Médiathèque Jean d'Ormesson ».

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité pour la mise à disposition du Théâtre Molière à l'ASSOCIATION « DAVID CONTRE GOLIATH » (Association d'aide à la recherche sur les tumeurs cérébrales). **PRECISE** que cette gratuité est valable pour la finale départementale « Les Talents de Demain » le 17 octobre 2010 dont les bénéfices seront reversés à la recherche.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la Convention de Partenariat Artistique Culturel avec La Société RAMFIS international Management/production représentée par Madame Elisabeth JUILLARD. **DIT** :

- que cette convention portera sur les répétitions de l'Opéra en trois actes « RIGOLETTO » livret Francesco Maria Piave, d'après la pièce de Victor Hugo « Le Roi s'amuse », Musique de Giuseppe VERDI, avec le chœur et Orchestre Philharmonique « Giuseppe TARTINI, et sous la direction musicale de Tulio GAGLIARDO, mise en scène de Antoine SELVA, avec Sergio BOLOGNA, Mariana PANOVA, Ignacio ENCINAS, Cristina MELIS et Alexander TELIGA.
- que la Ville de Marignane mettra à disposition de RAMFIS PRODUCTION, le théâtre Molière les 17 et 8 novembre 2010,
- que La Société **RAMFIS** international Management/production organisera une « générale » gratuite, le jeudi 18 novembre 2010 à 20h30 au Théâtre Molière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention.

✍

Clôture de la séance : 18 H 45.

✍

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**